



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions**Réunion OIT/OMS sur la révision
du Guide médical international de bord
(Genève, 25-26 juillet 2007)**

1. A sa 299^e session (juin 2007), le Conseil d'administration a approuvé la composition et l'ordre du jour de la Réunion OIT/OMS sur la révision du Guide médical international de bord (Genève, 25-26 juillet 2007). La réunion a examiné le projet de troisième édition du Guide médical international de bord afin d'en approuver la production par l'OMS en tant que publication conjointe OMS/OMI/BIT. Il a été également convenu que les résultats de la réunion seraient communiqués à la présente session du Conseil d'administration.
2. Comme décidé par le Conseil d'administration, ont participé à la réunion trois experts médicaux compétents (docteurs de la marine) nommés par l'OMS et trois représentants nommés par les groupes des armateurs et des gens de mer de la Commission paritaire maritime. La réunion a été présidée par M. Nebojsa Nolic (Croatie).
3. Le rapport de la réunion peut être obtenu au secrétariat, de même que la liste des participants. La réunion a adopté la troisième édition de ce guide, étant entendu que l'OMS apporterait un certain nombre d'amendements au rapport avant la publication du guide, prévue pour le dernier trimestre de 2007.
4. La réunion a noté que ce guide est un document important pour la sécurité et la santé des gens de mer à bord des navires, et que c'est souvent un outil indispensable pour sauver des vies. Elle a également noté que vingt ans se sont écoulés entre la deuxième et la troisième édition, ce qui est tout à fait déplorable. C'est pourquoi il lui a paru indispensable de trouver des procédures plus fiables pour les futures révisions. La réunion a invité le Conseil d'administration du BIT à demander au Directeur général du BIT et au directeur général de l'OMS, respectivement, de discuter ensemble, après consultation des mandants concernés et compte tenu des pratiques établies entre les deux organisations, en vue de proposer un mécanisme approprié d'examen quinquennal et de révision, en tant que de besoin, de ce guide, y compris la mise en place d'un fonds viable pour appuyer ce processus.

5. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:

- i) de prendre note du rapport de la Réunion OIT/OMS sur la révision du Guide médical international de bord et de la publication de ce guide par l'OMS en tant que publication conjointe OMS/OMI/BIT; et**
- ii) de demander au Bureau de discuter avec l'OMS, en consultation avec les mandants concernés et compte tenu des pratiques établies entre les deux organisations, en vue de proposer un mécanisme approprié d'examen quinquennal et de révision, en tant que de besoin, du Guide médical international de bord, ainsi que d'évaluer les implications financières liées à l'appui à ce processus.**

Genève, le 20 septembre 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 5.